

**Académie de Nice**  
**Stage « Nouveau programme de terminale » animé par Alain Beitone**  
Vendredi 7 décembre 2012  
Lycée Saint Exupéry, Saint Raphaël  
Compte-rendu rédigé par Marine Quinton

**Considérations générales :**

- Un programme pour tout le cycle terminal :

Les programmes de première et terminale forment un tout.

Le préambule du programme de première est le préambule du cycle terminal et pas seulement celui de première.

Ainsi, la dernière partie concernant les démarches de l'économiste, du sociologue et du politiste présentent des notions transversales réutilisées en terminale. Il est donc souhaitable d'introduire ces notions dès la première et de les réutiliser régulièrement.

De plus, afin de faciliter l'appropriation des notions de terminale, il est nécessaire de réutiliser les notions de première. Par exemple pour la partie « 2.1 Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? » traitée en terminale, on s'appuiera sur les notions de première abordées dans la partie « 1.2 Pourquoi acheter à d'autres ce que l'on peut faire soi-même ? ».

De même le « regards croisés » de première sur l'entreprise (marché, hiérarchie, etc.) sera très utile pour traiter le « regards croisés » de terminale sur l'emploi.

Cela pose la question de la coordination entre la première et la terminale si l'enseignant ne suit pas sa classe.

- Le programme indique ce que les élèves doivent avoir acquis en fin de formation :

Il ne donne donc pas d'ordre à suivre. Il n'indique pas non plus comment le traiter (liberté pédagogique)

C'est un PROGRAMME pas une PROGRAMMATION. Il existe différentes progressions possibles.

*Question : Dans l'ancien programme, il y avait des sujets transversaux au bac. Avec ce nouveau programme, est-il possible de regrouper les thèmes ?*

*A. Beitone : S'agissant de l'évaluation au bac, il faut se reporter aux textes officiels (et notamment à la lettre récente du Doyen de l'IG). Il y aura aussi en décembre un stage sur le bac dans l'académie de Nice. S'agissant de l'enseignement, il est possible de croiser des thèmes dès lors que les questions du programme sont traitées et qu'elles sont traitées dans l'esprit du programme : apprendre aux élèves à raisonner en économiste, en sociologue ou en politistes. Il peut être formateur d'apprendre aux élèves à distinguer et à croiser les approches.*

*L'évaluation portera sur ce qui est dans le programme et rien d'autre. La liberté porte sur le PROCESSUS et non pas sur le PRODUIT (les élèves doivent s'être appropriés les savoirs que le programme désigne comme devant être appris).*

- Une évolution importante des programmes : il s'agit d'apprendre aux élèves des modes des raisonnements et des concepts.

Cette évolution avait déjà été amorcée dans le programme précédent. La finalité n'est pas d'étudier des domaines ou des objets pour eux-mêmes et en cherchant à être exhaustif (tout dire sur la croissance ou tout dire sur le développement durable, ce n'est pas l'objectif).

Exemple : l'objectif n'est pas d'étudier le développement durable car les élèves l'étudient dans différentes matières depuis la sixième. C'est un objet inépuisable. Ainsi, si l'on raisonne en termes d'objet, le programme devient infini. Il faut rester dans les limites de ce qui est balisé par les indications complémentaires.

L'étude des politiques climatique permettra de réutiliser le concept d' « incitation ».

L'étude des limites de la croissance permettra de réutiliser le concept de « modèle ».

L'objectif est donc d'étudier la contribution de l'économiste à l'étude du développement durable.

Le groupe d'expert a alors retenu un nombre limité de notions. Le thème ne sera donc pas couvert dans son intégralité.

Il est donc préférable de partir des notions de la deuxième colonne pour construire le cours. Les indications complémentaires sont destinées à borner le programme. Il ne faut pas aller au-delà.

*Question : Faut-il s'appuyer sur les fiches Eduscol ?*

*A. Beitone : Ce n'est pas le programme. C'est une sorte de bibliothèque, une ressource dans laquelle on puise.*

*Question : Certaines indications sont floues. Comment savoir ce qu'il faut traiter exactement ?*

*A. Beitone : Il faut approfondir les concepts clés. Si on élargit trop, on risque de les traiter de manière superficielle. Il faut interpréter les indications complémentaires de la manière la plus restrictive.*

## Thèmes au programme :

### Economie du développement durable (Economie, 3)

Le thème est traité en 2 questions :

- « 3.1 La croissance est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? » pose la question de la soutenabilité de la croissance
- « 3.2 Quelles sont les instruments économiques pour la politique climatique ? » est un ciblage particulier.

- La question de la soutenabilité :

Dans le 3.1, les différents types de capitaux doivent être abordés. C'est une problématique ancienne qui date d'une dizaine d'année.

Emmanuel Buisson, a réalisé un schéma sur les quatre types de capital adapté de l'"Inclusive Wealth Report 2012 - Measuring progress toward sustainability", United Nations University - International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change 2012 :

<http://www.eloge-des-ses.fr/pages/terminale/des-capitaux-au-bien-etre-28ebf29.pdf>

- Le capital physique :

Il s'agit du capital au sens de la comptabilité nationale. C'est-à-dire le résultat de la formation de capital fixe.

- Le capital humain :

Là encore pas de problème particulier.

- Le capital naturel :

On pourra s'appuyer sur *Economie de l'environnement et économie écologique* d'Eloi Laurent et [Jacques Le Cacheux](#) (Coll. Cursus, Armand Colin, 2012).

Le capital naturel est un stock issu de la nature. Ce stock qui génère des flux. Le capital naturel génère des services écologiques, par exemple, les nappes de pétrole produisent des flux de pétrole ou de gaz, les forêts produisent des flux de bois, mais aussi des services éco-systémiques (agrément des promeneurs, puit de carbone, cadre de la biodiversité, etc.).

Le capital naturel est donc constitué de ressources qui ont un caractère de stock. Elles sont peu (ex : la forêt des Landes) ou pas produites.

Il faut donc distinguer le flux et le stock.

Le problème est que dans la comptabilité nationale traditionnelle on comptabilise les flux de services du capital naturel positivement. Mais actuellement la baisse du stock n'est pas prise en compte.

Il faudrait considérer la nature comme un stock et évaluer sa réduction lorsque l'on puise dans le stock. La croissance des pays prendrait ainsi en compte « l'usure » (la réduction) du capital naturel.

Mais comment évaluer en termes monétaires cette usure pour l'intégrer au PIB ?

Remarque : il existe d'autres possibilités de mesure. Une mesure physique par le nombre d'espèces par exemple en ce qui concerne la biodiversité.

Se pose alors la question du mode de coordination : le marché ? La hiérarchie ? La communauté ?

La régulation marchande n'est pas forcément le mode de coordination le plus adapté. Le rapport Stern (2006) établit une évaluation monétaire du coût du réchauffement climatique comparée au coût des mesures pour éviter le réchauffement climatique. Il montre que plus l'action est précoce, plus le coût des mesures est faible.

Mais ces mesures n'impliquent pas forcément la coordination par le marché. Toutefois il faut réfuter l'idée selon laquelle « la nature n'a pas de prix » qui entraînerait une impossibilité de faire des choix.

Ce débat qui conduit certains, au nom de la critique de la marchandisation de la nature, à refuser le calcul économique appliqué à la nature, rejoint curieusement le débat des années 1920 et 1930 sur le calcul économique dans le socialisme. Ceux qui refusent aujourd'hui le calcul économique rejoignent curieusement la position très libérale de L. von Mises. A l'inverse, ceux qui veulent une action volontariste des citoyens et de l'Etat pour maîtriser les conséquences écologiques de l'activité économique, doivent appliquer le calcul économique (qui, encore une fois, ne débouche pas nécessairement sur la « marchandisation »). Autrement dit, à propos de l'environnement et des politiques climatiques, la question posée est la suivante : Quel degré de démarchandisation est souhaitable pour optimiser l'allocation et la distribution des ressources ? (On notera que cette question parcourt tout le cycle terminal : portée et limites de la coordination par le marché).

- Le capital social et institutionnel :

Les institutions et la structure des relations sociales constituent un stock.

Exemple : la transition des économies soviétiques à l'économie de marché a été compliquée car elles manquaient d'institutions comme la protection sociale.

En l'absence d'institutions, la régulation marchande ne peut fonctionner.

Remarque sur le programme de première :

Tous les marchés sont institutionnalisés. Il n'y a pas de marché en dehors des institutions. La problématique : « marché naturel ou institution ? » n'a pas de sens.

Le stock d'institutions est le produit d'un processus historique susceptible d'évoluer.

Exemple : les biens communs

On distingue les biens privatifs, les biens clubs, les biens communs et les biens collectifs.

On ne distingue plus biens collectifs pur / impur.

Les biens collectifs sont des biens non rivaux et non excluables. Les biens communs sont des biens rivaux mais non excluables. Ainsi l'état du climat est un bien commun car ce que je consomme n'est pas consommé par les autres. De même, les ressources halieutiques, comme le thon rouge, sont des biens rivaux mais non excluables. Comme elles ne sont pas excluables, elles sont surexploitées. Le rôle des institutions est alors de contrôler les prélèvements dans la mer ou les émissions de gaz à effet de serre.

Qui peut mettre en place ces régulations ?

Il existe de nombreuses situations dans lesquelles il y a une gestion collective des biens communs (travaux de Elinor Ostrom). La régulation n'est pas forcément marchande ou hiérarchique, elle peut être communautaire. Mais pour le climat, l'échelle est planétaire. Il est donc difficile de mettre en place une régulation communautaire. Les groupes humains disposent donc d'institutions pour réguler leurs interactions notamment avec la nature.

La production du capital social rendrait donc plus compatibles la croissance et l'environnement.

Ces quatre concepts définissent une problématique :

La soutenabilité dépend de l'interaction de ces capitaux. Cette interaction peut être gérée de trois façons : par le marché, par la hiérarchie (OMC, Etat, ville...) ou par la communauté (association, ONG, société civile...).

Remarque : la politique climatique est un bien collectif car non excluable. Les individus ne peuvent pas s'exclure des dépenses publiques.

- La question des politiques climatiques :

Dans le 3.1 on pose la question de la compatibilité entre la croissance et l'environnement. Cette compatibilité ne peut être assurée que si des conditions institutionnelles sont présentes.

Une idée fait consensus : dans le capital naturel, il y a des éléments plus critiques. Le débat porte sur la détermination des ces éléments. Par exemple, le gaz de schiste est-il ou non un élément critique du capital naturel ?

Les situations de substituabilité parfaite des capitaux (et donc de substituabilité faible) ou, à l'inverse, d'absence totale de substituabilité (soutenabilité forte) sont des types idéaux qui permettent de poser le problème. En fait on doit gérer une situation intermédiaire où il ya un certain degré de substituabilité et des rigidités fortes sur les éléments critiques du capital naturel.

Le 3.2 comporte 3 concepts (réglementation, taxation, marché des quotas d'émission).

Il s'agit de deux types d'instruments :

- non économique : la réglementation (auquel on pourrait ajouter l'information, mais c'est hors programme)

- économique : la taxation et le marché des quotas d'émission.

- La réglementation :

C'est l'application du principe hiérarchique. Par exemple, la Commission européenne a fixé des règles pour la réduction de la consommation de carburant des voitures au 100 km.

La réglementation comporte des inconvénients. Le coût du contrôle est élevé (cette question est traitée dans le regard croisé de première, « Entreprise, institution et organisation »). D'autre part, la règle s'applique à tous de manière uniforme. Elle donne donc souvent lieu à des dérogations entraînant une complexification de la réglementation et donc une situation sous optimale.

La réglementation est donc efficace dans certain cas mais peut être insuffisante ou inadaptée. Par exemple, si les voitures consomment moins d'essence, les gens vont circuler davantage car cela coûte moins cher (Paradoxe de Jevons ou effet rebond).

- Le marché :

On notera que la taxe et le marché reviennent au même économiquement parlant : c'est un signal prix, une action sur la structure des prix relatifs.

Il existe tout de même des différences entre taxe et marché :

La taxe est une mesure facile à prendre et à gérer. Mais elle est uniforme et donc risque de mener à une situation sous-optimale. Elle permet de fixer le prix, mais la quantité de réduction des émissions reste déterminée par la réaction des agents économiques (élasticité prix).

Le marché de quotas permet un effort plus important pour les agents économiques pour lesquels la réduction est la moins coûteuse. Le régulateur décide de la quantité totale d'émission autorisée. Le marché décide du prix et de l'allocation. Alors que pour la taxe, le régulateur décide du prix mais pas de la quantité.

Le cas du marché des quotas d'émission en Europe :

Le bilan est plutôt négatif pour deux raisons. Les groupes d'intérêt (notion traitée en première) ont fait pression pour obtenir des quotas importants. De plus, la Commission européenne n'a pas programmé de baisse des quotas pour inciter les individus à changer leurs choix technologiques. Ainsi, les quotas d'émission sont trop élevés. D'autre part, la Commission n'a pas fixé de prix plancher et plafond. Or l'on sait qu'une volatilité excessive des prix nuit à l'efficacité du marché. Elle ne permet pas aux prix de jouer leur rôle car elle trouble l'information. Les prix ne constituent alors plus un moyen d'incitation. Il ne s'agit donc pas d'être pour ou contre le marché des quotas (Guesnerie et Stern par exemple se prononcent plutôt pour la taxe), mais de savoir quelle cadre institutionnel du marché est adapté à la poursuite des objectifs que l'on fixe pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le choix de la taxe ou du marché dépend donc des conditions.

## Distinguer égalité et équité (Regard croisé, 1.2)

Dans les indications complémentaires du programme on pourra lire pour le regard croisé « 1.2 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? » les précisions suivantes : « On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalités et d'équité ».

On pourra s'appuyer sur l'ouvrage de P. Rosanvallon et Jean-Paul Fitoussi, *Le nouvel âge des inégalités*, coll. Essais, Seuil paru en 1996.

Voir aussi ce dossier documentaire :

[http://www.eloge-des-ses.fr/pages/dossier-doc/justice-sociale-site .pdf](http://www.eloge-des-ses.fr/pages/dossier-doc/justice-sociale-site.pdf)

et cet article :

L'équité peut conduire à une conception plus exigeante de l'égalité mais pas à renoncer à l'égalité.

Le critère d'équité correspond à la recherche de quelque chose que l'on considère comme juste.

Exemple : le débat sur les allocations familiales : faut-il ou non les assujettir à des conditions de ressources ?

Au nom de la redistribution verticale cette proposition peut sembler justifiée. Mais dans le cadre de la redistribution horizontale, l'aide doit être attribuée quelque soit la richesse. C'est alors une politique qui vise à encourager la natalité.

Le choix du type d'égalité est donc un choix moral ou politique.

Dans le domaine scolaire, pour des auteurs comme C. Baudelot, R. Establet, F. Dubet... il faut privilégier l'égalité des situations. Pour eux, la méritocratie risque de nuire aux apprentissages des plus faibles.

La question est donc de savoir quel type d'égalité choisir ? Et donc quel type d'instruments mettre en œuvre en fonction de ce que l'on considère comme juste ou injuste.

Remarques :

Une discrimination est liée à une inégalité de droit ou de situation. S'il n'y a pas de discrimination, cela ne veut pas dire qu'il y a égalité des situations ou égalité des chances.

On peut avoir une mobilité sociale parfaite avec un degré d'inégalité constant.

L'égalité des chances n'implique pas l'égalité des situations. On peut avoir une société très inégalitaire avec une égalité des chances.

« Est juste ce qui est égal » Aristote.

Mais quelle égalité ? Quel critère d'égalité choisir ? → Équité (qui est fonction des normes et des valeurs de la société).

### **Aborder la notion de l'individualisme (Sociologie, 2.1)**

–  
Pour les élèves, l'individualisme menace le lien social. Pour E. Durkheim, il est la seule base de la cohésion sociale. Il explique qu'il ne faut pas confondre individualisme et égoïsme. L'individualisme c'est l'affirmation du primat de l'individu. Les droits de l'individu sont premiers. Pour Durkheim, c'est le seul fondement possible de la solidarité moderne.

[http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/sc\\_soc\\_et\\_action/texte\\_3\\_10/individualisme.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/sc_soc_et_action/texte_3_10/individualisme.html)

On pourra s'appuyer sur l'ouvrage de F. De Singly, *L'individualisme est un humanisme* (2005, coll. Aube poche).

Pour lui, le respect des droits des individus est le fondement de la cohésion sociale.

Voir aussi ce dossier documentaire :

<http://www.eloge-des-ses.fr/pages/dossier-doc/individualisme-2009.pdf>

L'extension des droits individuels (Droits civils, politiques, sociaux) affranchit les individus des solidarités individuelles. Il offre donc une plus grande autonomie et la possibilité d'une solidarité collective source de cohésion sociale. Cette thèse est défendue par R. Castel.

Aujourd'hui, une partie de la population est privée de ces droits. Les dispositifs pour y remédier (CMU, RSA...) ne sont pas suffisants. Par exemple, le RSA n'est distribué qu'à partir de 25 ans, ainsi c'est la solidarité individuelle qui agit auparavant.

Alain Supiot dans *L'esprit de Philadelphie : La justice sociale face au marché total* (Broché, 2010) explique qu'il existe des droits sociaux inconditionnels qui échappent à la logique de la demande.

Ces droits sont aujourd'hui remis en cause du fait du déplacement de la frontière entre le marchand et le non marchand.

Exemple : La déréglementation en Allemagne a entraîné une hausse du taux de pauvreté et donc moins de solidarité.

Voir ce texte d'Eric Heyer sur le blog de l'OFCE :

<http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/?p=2944>

### **Questions diverses :**

#### **La fluidité sociale**

La méthode traditionnelle (nette / structurelle) dépend des marges des tables de mobilité. Or un changement de la structure de la population active peut influencer la mobilité nette. En effet, par anticipation, les individus vont choisir des orientations différentes selon que la PCS de leurs parents se réduit ou s'ouvre.

Parler de fluidité sociale permet d'écarter ce problème.

Voir un exercice inspiré d'Alain Chenu :

<http://www.eloge-des-ses.fr/tc-classes-et-mobilite/mobilite-sociale-28ab29.pdf>

Et son corrigé

<http://www.eloge-des-ses.fr/tc-classes-et-mobilite/correction-fluidite-sociale-28ab29.pdf>

### **Croissance potentielle / effective**

En Europe, la croissance potentielle est trop faible. C'est l'échec de la Stratégie de Lisbonne. L'investissement en capital humain, physique et technologique a été insuffisant.

Il y a un lien entre les facteurs de la croissance (1.1) et l'instabilité de la croissance (1.2).

On peut ici introduire la fonction de production simplifiée :  $Y = f(K ; L ; \alpha)$

Avec K le capital, L le travail et  $\alpha$  le progrès technique.

↔ Pour un stock de capital donné, quel volume de production obtient-on ?

Ainsi, A. Okun a montré dès les années 1960 que le niveau de chômage est principalement lié à la différence entre la croissance effective et la croissance potentielle.

Si la croissance effective est inférieure à la croissance potentielle, alors on peut stimuler la demande sans qu'il n'y ait de risque inflationniste. Au contraire, si la croissance effective est supérieure à la croissance potentielle, il existe un risque inflationniste.

L'Union Européenne fait face à deux problèmes :

- La croissance potentielle est insuffisante
- La croissance effective est inférieure à la croissance potentielle

Il n'y a donc pas de contradiction à une stimulation la croissance effective reposant à court terme sur la stimulation de la demande qui stimulerait à long terme la croissance potentielle (via les investissements).

### **Commerce international**

On constate une déconnexion entre la hausse du commerce mondial et la très forte hausse des flux de capitaux.

Voir l'article de J. Couppey-Soubeyran et G. Capelle-Blancard dans L'économie mondiale 2013 (Coll. Repères)

Notons qu'il n'y a pas obligatoirement équilibre entre l'épargne et l'investissement mais que ce sont des déterminants des mouvements de capitaux. Un autre déterminant est l'internationalisation de la production. Il y a des mouvements de capitaux liés aux investissements dans les pays et aux stratégies d'optimisation fiscale.

La financiarisation de l'économie mondiale s'explique donc par l'internationalisation de la production et des échanges ainsi que par la montée des risques (d'où la multiplication des produits financiers qui sont des instruments de couverture, mais aussi des instruments de spéculation). Mais cette financiarisation est déstabilisatrice. La question aujourd'hui est donc de savoir comment apporter plus de stabilité sans renoncer à la circulation internationale des capitaux qui est une « aventure obligée » (Aglietta, Brender, Coudert).

Boyer explique qu'il faut conserver la possibilité pour les pays qui ont une capacité de financement de placer leur épargne à l'étranger. Par exemple la Chine a intérêt à placer son épargne pour prévoir le vieillissement de sa population. Mais il est nécessaire de réformer le système financier international.

R. Boyer, *Les financiers détruiront-ils le capitalisme ?*, Economica, 2011 (nombreux schémas très pédagogiques)